

REUNION EXEPTIONNELLE DU CONSEIL D'HABITANTS

LE MERCREDI 2 MARS 05 A 19 H ANCIENNE MAIRIE DE MOHON

Sont présents : Mesdames PREVOT-LEFEVRE, PASQUIER, VILLIERE.
Messieurs SALHI, LECLERCQ, VAUCOIS, SIDALI.

Du Conseil Municipal : Messieurs RIBEIRO, RAMALHETE, JABLY, MIGEOT
et Madame MORENO

Des services municipaux : Monsieur HERBET

Etait invité et présent Monsieur FRANCOIS Conseiller Général.

Est excusée : Madame NEIVA.

Une vingtaine de riverains sont présents

Après une rapide présentation de chacune des personnes présentes, Mme VILLIERE exprime les sentiments unanimes des membres du Conseil d'Habitants.

Il est rappelé que le 13 octobre 04 Mr LECLERCQ et Mme VILLIERE représentaient le Conseil d'habitants lors d'une réunion rue E Pirotte en présence de Mme FREDERIQUE Adjointe au Maire pour l'urbanisme, de Mr Bernard PARANT, et d'un technicien du Service assainissement.

Les riverains étaient tous présents pour le motif de cette réunion qui était l'assainissement et ils ont profité de cela pour exprimer leur colère au sujet des gens du voyage présents l'été, pendant 2 mois et demi et même 3 mois sur le terrain de foot du Parc des Expos.

Ils ont fait part de troubles importants, notamment :

- Ne plus pouvoir dormir avec les fenêtres ouvertes la nuit alors que les températures sont élevées.
- Sacs d'excréments jetés dans les propriétés.
- Intrusion chez des riverains avec le vol pour motif.
- Dégradation des grillages délimitant les propriétés.

Les Habitants ont donné leur accord pour la voirie, sous condition que les troubles occasionnés par les gens du voyage disparaissent en leur trouvant un terrain autre que le Parc des Expos

Des riverains parlent de revendre leur maison, d'autres disent qu'elles ont déjà perdu une grande partie de leur valeur.

Il est expliqué ensuite comment notre Président, Mr LECLERCQ a été prévenu le 2 février par Mr RAMALHETE Adjoint chargé de ce dossier, de la présentation lors de la prochaine réunion de notre Conseil, le 8 février, d'un projet d'accueil des gens du voyage. Lors de cette réunion, le 8, Mr RAMALHETE n'a pas expliqué que ce projet était devenu définitif puisqu'il avait été voté le 3 février et il n'avait pas indiqué cela à Mr LECLERCQ, la veille, le 2 février.

(Mr RAMALETHE indiquera lors de sa première prise de parole, que cela est faux.

Il avait bien informé Mr LECLERCQ le 2 février, que ce dossier serait présenté le lendemain lors de la réunion du Conseil Municipal. Suite à cela, chacun restant sur sa position, c'est parole contre parole)

Mme VILLIERE explique que si nous avions su le 2 février que le lendemain ce dossier serait présenté lors de la réunion du Conseil Municipal, nous aurions assisté à cette réunion pour protester. (Les Habitants)

D'ailleurs, le 8 février lors de la présentation du dossier, Mme VILLIERE qui était la seule représentante du Conseil d'Habitants, a posé la question à Mr RAMALHETE pour savoir si les riverains avaient été informés, sachant que notre Conseil ne l'avait pas été et qu'il existe une ferme opposition des citoyens pour une utilisation définitive du parc par les gens du voyage.

De même, ce 8 février, lors de notre réunion mensuelle, il n'a pas été indiqué par Mr RAMALHETE le vote majoritaire du Conseil Municipal.

En conséquence, nous avons écrit à Mme le Maire pour exprimer notre désaccord sur cette façon d'appliquer la démocratie de proximité, et poser des questions sur les travaux et les résultats qui ont amené cette décision.

Il est rappelé que nous n'avons rien contre les gens du voyage mais le Parc est le seul endroit proche où l'on peut jouer au foot, courir, venir avec des enfants en bas âge, c'est un lieu de promenade. C'est surtout le seul endroit pouvant être utilisé par les jeunes du quartier qui n'ont pas les moyens de partir en vacances pendant l'été.

Nous avons demandé à Mme le Maire, s'il y avait eu enquête et recherche d'autres terrains.

Mr LECLERCQ pense qu'il aurait été normal, bien avant le vote en Conseil Municipal, d'expliquer aux Habitants pourquoi le seul choix possible était le Parc des Expos.

Expliquer le travail effectué pour trouver d'autres terrains, le coût important pour les rendre accessibles, dire pourquoi nous aboutissons à ce choix, sachant qu'il y a un texte de loi qui oblige les villes à accueillir les gens du voyage.

Mr FRANCOIS nous informe de l'existence d'un arrêté Préfectoral qui donne le lieu et les travaux nécessaires à un accueil décent comme par exemple la plaine de Torcy à Sedan

Mr RAMALHETE exprime son désaccord sur certains points du contenu de la lettre adressée par Mr LECLERCQ et le Conseil d'Habitants à Mme le Maire.

Compte-tenu du calendrier et de la nécessité de commencer ces travaux rapidement, ce dossier n'était pas prêt pour être passé à une réunion précédente du Conseil d'Habitants et le Conseil suivant c'était le 8 février.

Il rappelle qu'en Conseil Municipal, effectivement, il a été demandé si la population avait été consultée. Il n'a pas répondu oui sous cette forme là, mais simplement : « pas récemment, mais nous nous sommes rencontrés il y a 18 mois à 2 ans. Dans le dossier ont été intégrées un certain nombre d'observations faites par les Habitants à l'époque, par exemple :

- la clôture aux accès de voirie. En effet, un plot de 2, 5 tonnes a été positionné pour empêcher de rentrer le long du parc des expos. D'autres seront installés par la suite.

- Une réglementation des lieux a aussi été intégrée.

(Suite à l'intervention d'un Habitant, il est dit qu'il n'y aura plus de passage le long de la Meuse, ni sur les pelouses.

- Il est prévu un paiement des lieux.

- Une installation obligatoire de sanitaires est prévue pour résoudre les problèmes d'hygiène.

Sur le fond du dossier, Mr RAMALETHE indique que la Ville est tenue obligatoirement d'avoir 2 aires de stationnement. D'abord, une aire de grand passage pour accueillir pendant 8, 10 ou 15 jours, 150 à 200 caravanes, **seulement** pendant les mois d'été. Par exemple, dernièrement un groupe a demandé son installation, elle lui a été refusée car nous sommes en hiver et ils sont actuellement sur le parking de la rue de l'abreuvoir. La seconde aire qui est due devrait remplacer celle de la rue du Bois d'Amour.

Mr RAMALETHE rappelle que cet accueil concerne uniquement 2 mois à 2 mois et demi et 3 à 4 groupes (juin, juillet et le 15 août c'est terminé.) Cela existe de cette façon depuis bien longtemps et à cet endroit, bien avant 1996 date de son arrivée dans les Ardennes. Cela est connu de tout Charleville.

Les Habitants contestent la période qui serait de mai à octobre.

Au moment de choisir les terrains il y avait 3 possibilités :

- le Parc des Expos

- le plateau de Berthaucourt

- les terrains derrière la Déchetterie dans le quartier de Manchester.

Pour Manchester, une opération de rénovation urbaine est prévue et les terrains qui ne sont pas inondables sont prévus pour la reconstruction.

Pour le plateau de Berthaucourt, les coûts d'aménagement de la voirie et

d'aplanissement du terrain sont exorbitants. **La subvention ne porte que sur les aménagements, pas sur la Voirie et les Réseaux Divers (VRD)**

La loi Besson 2 est formelle et lorsque l'on doit créer, agrandir des routes, aplanir un terrain c'est la Ville qui en supporte le coût. Contrairement à ce que nous pourrions penser.

En conséquence, il ne restait plus que le Parc des Expos,

Une Habitante nous informe que la Ville posséderait encore de nombreux terrains sur environ 460 ha :

- 1- Entre les granges Moulues et le Bois des Sœurs que l'on aperçoit depuis la voie rapide.
- 2- Chemin Napoléon entre Manchester et le Centre de Rééducation.
- 3- Le long de la Vence en allant vers LEFORT.
- 4- Près de la station d'épuration.
- 5- Derrière la patinoire
- 6- Etion
- 7- La Havetière
- 8- Ets BLAIRON pour lesquels la ville peut faire jouer son droit de préemption.

Cette personne, qui a acheté rue Pirotte en 66, a payé son terrain cher car la zone était résidentielle. Ensuite il y eut la voie rapide, elle donc perdu une partie importante de terrain qui lui fut rachetée. Il y eut depuis la Sté DECATHLON. Toutes ces modifications de terrain amènent maintenant des inondations. Et désormais nous pouvons ajouter les nuisances suite à la présence des gens du voyage. Cela pour une somme de 2270 euros d'impôts. Ce qui lui paraît cher avec tous ces préjudices.

Elle confirme que le parc est un lieu de promenade.

Mr RAMALHETE donne la précision suivante : si une association demande le Parc pour des Festivités pendant juillet, elle sera prioritaire par rapport aux groupes qui voudraient s'installer.

Un Habitant indique que les groupes passent par le chemin où sont installés les forains, et pour ces derniers, il demande si toutes les sécurités sont prises. Ils sont toujours présents depuis la fête d'octobre : est-ce que toutes les mesures d'hygiène sont respectées ? car des tuyaux déversent l'on ne sait quoi dans la Meuse. Des câbles électriques jonchent le sol, des chiens sont en liberté dans le parc, des feux sont allumés sur la pelouse. Suite à cela, il a écrit de nombreuses fois à la Mairie, il a appelé de nombreuses fois la Police Municipale. Des gens font de la moto, ils labourent la pelouse et c'est le contribuable qui en régle la réfection. Les barbecues sont organisés avec le bois des arbres et arbustes proches.

Cet Habitant demande si la Ville aura pour l'avenir une politique de remise en état du Parc qui se dégrade.

Il est expliqué qu'il y a des enveloppes budgétaires pluriannuelles prévues.

Mr RAMALHETE nous rapporte que la question suivante s'est posée de savoir si l'aire de grand passage et de stationnement était du ressort de la Communauté d'agglomération, or il n'en est rien, cela reste actuellement du ressort de notre Ville. Cela fut confirmé par une réponse ministérielle du 4 janvier 2005.

Mme VILLIERE présente ensuite les travaux et coûts prévus. Le budget prévu est de 100.000 euros HT et cela ne coûte rien à la Ville sachant que seule la taxe est prise en charge mais elle est récupérable ensuite.

Notre réunion a surtout pour but de savoir si nous pouvons revenir en arrière, trouver un autre terrain, en résumé faire un autre choix.

Un Habitant rappelle qu'une décision d'aménagement pour des sorties de bus fut annulée lorsque plus de 200 Habitants se sont retrouvés en Mairie pour protester alors que la décision avait été votée. Donc il est toujours possible de revenir sur une décision.

Il est ensuite proposé par une Habitante le site de La MANESTANPE rue de l'Abreuvoir.

Mr RAMALHETE explique que des recherches de terrains furent effectuées et que **les coûts de voirie et d'installation des réseaux sont chers et non subventionnables.** L'intérêt dans les choix est de ne pas faire payer les contribuables.

Pour le site de La MANESTANPE le trajet des Gens du voyage en centre-Ville serait minime : Av de Gaulle, av Leclerc, rue des forges St Charles avec arrivée aux feux de croisement de la rue de l'Abreuvoir. Ce site est détenu par l'étude de Maître Brucelles et pourrait être acquis pour une somme dérisoire. (à voir)

En 2002 il fut proposé la création d'une commission avec la participation de quelques Habitants, cette commission a certainement existé mais les Habitants ne furent pas invités et sont mis désormais devant un fait accompli.

Il est rappelé des événements qui montrent que les Habitants du quartier ont déjà donné beaucoup. Ils souhaitent vivement que cette aire de grand passage soit installée ailleurs.

Mr RAMALHETE nous exprime la complexité d'une modification mais nous avons une année devant nous. Il sera demandé à nouveau aux services de se pencher sur le problème mais à un certain moment un choix sera nécessaire et il faudra bien que les gens du voyage s'arrêtent quelque part.
